

# **Compte rendu de la présentation publique sur l'application du Q-2, r.22**

**tenu à l'école Jean-XXIII au 1862, rue Dublin, à Inverness,**

**le lundi 26 septembre 2011 à 19h30**

## **Étaient présents :**

Représentants de la municipalité d'Inverness : Monsieur Gilles St-Pierre (Maire), Monsieur Yannick Faucher (inspecteur municipal des 2 municipalités)

Représentants de la municipalité de Saint-Pierre-Batiste : Monsieur Yvon Gingras (Maire)

Représentants de l'organisme de bassin versant GROBEC : Marie Vézina Cormier (technicienne en vérification et suivi des installations septiques au lac Joseph), Jonathan Daigle (chargé de projet en cartographie) et Simon Lemieux (directeur général)

102 résidents du Lac Joseph

## **1. Début de la présentation publique et mot de bienvenue**

Monsieur Gilles St-Pierre souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées afin de venir assister à la présentation publique. Il laisse le soin aux différentes personnes qui interviendront lors de la soirée de se présenter.

## **2. Lecture de l'ordre du jour**

Monsieur Gilles St-Pierre fait la lecture des points à l'ordre du jour. Les personnes intervenantes ainsi que du temps alloué pour chacune des sections y sont précisés. La première partie doit durer près d'une heure alors que la deuxième partie doit durer environ 40 minutes.

## **3. Le Q-2, R.22**

Monsieur Jonathan Daigle résume le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.22 qui découle de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Il explique qui est visé par ce règlement. Par la suite, il fait un rappel sur les distances à respecter entre l'installation sanitaire et différents éléments présents sur le terrain.

## **4. Le système sanitaire et son fonctionnement**

Monsieur Jonathan Daigle présente le fonctionnement d'un système sanitaire conventionnel ainsi que les différentes catégories de système de traitement acceptées par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

## **5. La vérification et la classification du système sanitaire**

Madame Marie Vézina Cormier explique la procédure de classification des résidences rencontrées à l'été 2010 et 2011. Parallèlement à cela, elle énumère les réalisations faites au cours des deux derniers étés. Le programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA) y est aussi mentionné.

## **6. Les étapes à suivre pour l'implantation d'un système sanitaire conforme**

Monsieur Yannick Faucher présente les huit étapes à suivre pour l'implantation d'un futur système sanitaire conforme. Il présente quelques sites internet d'intérêts en lien avec le règlement Q-2, r.22. Il identifie une liste des entrepreneurs et consultants de la région pouvant réaliser certains travaux en lien avec le règlement.

## **7. Le plan d'action**

Monsieur Yvon Gingras présente le plan d'action. Ce plan d'action est étalé sur cinq ans. Les principales étapes sont de 1-vérifier la conformité des installations septiques, 2-informer les propriétaires du niveau de conformités, 3-faire conformer les installations septiques et 4-assurer un suivi régulier de l'application du Q-2, r.22. Les dates déterminées pour la conformité selon les problématiques sont les suivantes :

### Septembre 2012 :

Présence d'un puisard  
Résidences ayant besoin d'une visite  
L'intervalle de la vidange non respectée  
Résidences se situant sous la LHE  
Système desservant plus d'un chalet

### Septembre 2013 :

Système sanitaire âgé de plus de 20 ans  
Manque d'information  
Dimensions ou grosseur inadéquates

### Septembre 2014 :

Système situé trop près de... (puits, arbre, limite de terrain)  
Présence d'un mauvais type de sol

## **8. Période de questions**

Plusieurs conversations ont mené à nous poser des questions concernant le réalisme des dates de conformité établies par le plan d'action, l'impact qu'à la classification A-B-C sur la valeur de vente d'une propriété et les résidences qui ont été jugées conformes dans le passé.

## **9. Les systèmes communautaires**

Madame Marie Vézina Cormier énumère les particularités principales du lac Joseph. Elle enchaîne en présentant les zones problématiques où des installations septiques sont près ou sous la ligne des hautes eaux en bordure du lac Joseph. Les secteurs affectés sont les chemins de la rivière Bécancour (7 résidences), des cèdres (8 résidences), du lac Joseph (33 résidences), de la Seigneurie (9 résidences), Hamilton (14 résidences), Roger-Fortier (11 résidences) et des chalets (3 résidences). Elle mentionne les alternatives possibles pour les résidents afin de se conformer. Elle enchaîne en expliquant le fonctionnement d'un système communautaire ainsi que les informations générales sur l'implantation de ce type de système sanitaire. Selon les informations obtenues, une étude préliminaire des sites doit être complétée par un ingénieur pour éventuellement obtenir des soumissions. Cette étude préliminaire peut être réalisée moyennant un coût de 10 000 \$ pour 3 secteurs du lac Joseph. Enfin, elle termine en discutant des points qui seront soulevés si ce genre de projet va de l'avant.

Une question est posée à savoir si les résidents sont intéressés à l'implantation d'un système communautaire dans leur secteur.

## **10. Période de questions**

À la question posée, plusieurs riverains disent manquer d'information. Pour obtenir de l'information supplémentaire, des études doivent être faites par un ingénieur.

Certains riverains soulèvent le fait qu'adapter ou changer leur installation actuelle, si un système collectif est installé prochainement, sera doublement coûteux. D'autres précisent qu'il serait important de vérifier s'il est possible ou non de créer un système de raccordement à l'intérieur de chemins privés. Il a aussi été soulevé comme idée de créer de petites rencontres par secteur afin de mieux évaluer les différentes problématiques et fournir de l'information plus spécifique selon la zone affectée.

## **11. Fin de la rencontre**

Monsieur Simon Lemieux recommande de reporter de 3 mois l'obligation de conformité des installations sanitaires dans les secteurs où les installations communautaires sont envisagées. Durant cette période, une évaluation plus précise de la possibilité d'implanter des systèmes communautaires dans les secteurs sous ou près de la ligne des hautes eaux devrait être réalisée. Les informations obtenues pourront alors être présentes aux riverains concernés.

## **12. Levée de la rencontre**

La présentation publique a pris fin à 22 h 45.

Le compte rendu a été rédigé par Madame Marie Vézina Cormier, Technicienne en vérification et suivi des installations septiques au lac Joseph.